



Interdiction temporaire des visites à tous les emplacements

Chers patients et familles de Santé Niagara,

Comme toujours, Santé Niagara vise d'abord et avant tout à protéger la santé de ses patients et à assurer leur sécurité. Voilà pourquoi, notre équipe a décidé de mettre en vigueur une politique d'interdiction des visites à tous nos emplacements. Cette décision n'a pas été facile à prendre.

Nous comprenons l'importance du soutien que la famille et les proches offrent aux patients. Toutefois, en cette période exceptionnelle, nous devons protéger le bien-être des patients en limitant le nombre de personnes qui circulent dans l'hôpital et en pratiquant la distanciation physique.

Nous ferons quelques exceptions, au cas par cas. En effet, notre équipe de soins examinera le dossier de chaque patient et indiquera les patients à l'égard de qui nous pourrions faire une exception. Ces patients auront droit à un visiteur. Vous trouverez au verso les réponses aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet.

Nous nous attendons à ce que les restrictions demeurent en place pendant plusieurs semaines et nous sommes désolés pour cette situation. Afin de permettre aux patients de rester en contact avec leurs proches, nous fournissons gratuitement à tous les patients les services de WiFi et de téléphone. De plus, tous les patients auront accès gratuitement au service de télévision afin de rendre leur séjour plus agréable.

Nous vous remercions sincèrement de votre soutien et de votre compréhension. Nous vous tiendrons au courant du statut de cette nouvelle politique.

Enfin, nous nous réjouissons à la perspective de rouvrir nos portes aux visiteurs et aux familles dès que la situation nous le permettra.

Recevez nos salutations distinguées.

Derek McNally
Vice-président directeur, Services cliniques
Directeur des soins infirmiers

D^r Johan Viljoen
Médecin-chef
Vice-président directeur, Affaires médicales

FOIRE AUX QUESTIONS à l'intention des patients et des familles

Est-ce qu'on peut faire une exception dans mon cas?

Il y a certains cas où nous pouvons faire une exception. Notre équipe de soins examinera le dossier de chaque patient et déterminera s'il est possible d'approuver un visiteur. Une fois qu'elle aura pris une décision en ce qui vous concerne, elle vous en informera. Nous vous remercions de votre compréhension. Sachez que nous nous assurerons que votre proche reçoit les meilleurs soins possible. Les visiteurs à qui on accorde le droit de visite devront subir une évaluation de la COVID-19 avant d'entrer dans l'hôpital. De plus, ils doivent avoir au moins 16 ans, ne présenter aucun symptôme et ne pas avoir voyagé en dehors du pays récemment.

Est-ce que je peux apporter des effets personnels à un patient?

Santé Niagara a mis en place de nouvelles restrictions concernant les effets personnels et la nourriture qu'on peut apporter aux patients. Il est interdit d'apporter à l'hôpital de la nourriture venant de la maison.

Seuls les effets personnels pourront être livrés aux patients, notamment les articles suivants :

- aides à la mobilité;
- prothèses;
- appareils auditifs;
- lunettes;
- appareils CPAP;
- iPad, lecteurs de livres numériques et autres livres;
- vêtements absolument nécessaires.

Vous pouvez déposer des effets personnels aux heures suivantes :

Emplacement	Entrées et sorties destinées aux visiteurs et aux personnes de soutien
St. Catharines	Entrée principale (entre 6 h 30 et 21 h)
Welland	Entrée principale (entre 6 h 30 et 20 h)
Greater Niagara General	Entrée principale (entre 6 h 30 et 20 h)
Port Colborne	Entrée du Centre de soins d'urgence mineure (de 9 h à 17 h)
Douglas Memorial	Entrée principale (de 9 h à 17 h)

Je devais assister à une rencontre avec la famille; est-ce qu'on va me laisser entrer?

Nous voulons nous assurer de maintenir les rencontres avec les familles. Celles-ci auront lieu par téléphone. Un membre de l'équipe de soins communiquera avec vous pour prendre les dispositions nécessaires.

Je sers d'interprète à mon proche. Que va-t-il se passer?

Au besoin, nous aurons recours à des services d'interprétation par téléphone, qui sont offerts dans beaucoup de langues.

Est-ce que je pourrai me rendre à l'unité où se trouve mon proche le jour où il sortira de l'hôpital?

Le jour du congé, nous accompagnerons votre proche à l'entrée principale.

Je devais aller à l'hôpital pour signer des documents liés aux soins de longue durée. Qu'est-ce qui va se passer?

Nous prendrons les dispositions nécessaires pour vous faire parvenir les documents par messagerie, par courrier électronique ou par télécopieur.

Mon proche doit subir une opération d'urgence. Est-ce que je vais pouvoir lui rendre visite?

Dans les cas urgents, nous vous demandons de déposer votre proche à l'entrée principale. Un membre de l'équipe sera là pour l'accueillir et s'occuper de lui. Si votre proche est admis à l'hôpital après l'opération, nous vous téléphonerons.

On m'a dit que je ne pourrai pas me rendre à l'unité d'hospitalisation pour rendre visite à mon proche même si j'étais avec lui au service des urgences? Est-ce vrai?

Oui, c'est vrai. Au service des urgences, votre proche avait besoin d'aide sur le plan physique pendant qu'il attendait. Cependant, dans les unités d'hospitalisation, toutes les visites sont interdites.

Si vous avez d'autres questions, parlez à un des membres de l'équipe de soins.